



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

plan autisme

Question au Gouvernement n° 28

Texte de la question

PLAN AUTISME

M. le président. La parole est à Mme Aurore Bergé, pour le groupe La République en marche.

Mme Aurore Bergé. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État en charge des personnes handicapées. J'y associe mes collègues Natalia Pouzyreff et Adrien Taquet.

Madame la ministre, je voulais vous parler d'Arsène. Arsène est un petit garçon de six ans. Arsène ne parle pas. Il suit chaque semaine des séances de rééducation et d'orthophonie à Plaisir, de psychomotricité à Trappes, d'orthoptie au Perray. Arsène est aujourd'hui ballotté entre un milieu scolaire totalement traumatisant pour lui et un hôpital de jour inadapté malgré la volonté, la compétence et le dévouement des personnels.

Arsène est un petit garçon autiste. Il y a des milliers d'Arsène dans notre pays : ils seraient au moins 100 000 âgés de moins de vingt ans.

L'évaluation du troisième plan autisme a révélé des fragilités de gouvernance, l'insuffisance de l'association des collectivités et la faiblesse de l'interministérialité. Elle a surtout révélé des problèmes graves en matière de soutien et de suivi des familles, qui sont contraintes d'évoluer dans un environnement complexe, inefficace et parfois même humiliant pour elles. Tout relève du parcours du combattant : manque d'auxiliaires de vie scolaire, manque de places en instituts médico-éducatifs, difficultés de prise en charge, absence de formation adaptée des professionnels de santé.

Le 6 juillet dernier, le Président de la République a lancé la concertation autour du quatrième plan autisme en votre présence et celle de plusieurs membres du Gouvernement. Le handicap est d'ailleurs une des priorités du quinquennat. Aussi, madame la ministre, pouvez-vous nous préciser les mesures que vous entendez prendre pour remédier à ces difficultés et améliorer durablement la prise en charge et l'inclusion des jeunes autistes ? Je suis persuadée que vous trouverez sur l'ensemble des bancs de notre assemblée l'écoute, le soutien et la détermination nécessaires pour que nous soyons fidèles à notre promesse républicaine. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Madame la députée Aurore Bergé, je vous remercie de votre question, qui me permet de partager avec vous la priorité gouvernementale que constitue l'inclusion des personnes souffrant d'autisme.

La concertation préparatoire au quatrième plan a en effet été lancée jeudi dernier à l'Élysée en présence du

Président de la République et de trois ministres – Agnès Buzyn pour la santé, Jean-Michel Blanquer pour l'éducation, Frédérique Vidal pour la recherche et l'innovation –, ce qui souligne le caractère collectif de l'engagement en faveur de cette cause.

Si l'urgence est évidente, il faut néanmoins saluer les efforts réalisés tout au long des trois derniers plans.

M. Olivier Faure. Très bien !

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État*. Cependant, l'isolement et le manque de solutions d'accompagnement créent trop de souffrances qui ne peuvent plus rester inaudibles. Les dizaines de courriers que nous recevons tous les jours témoignent de la détresse des familles. Trop de personnes restent non diagnostiquées...

Un député du groupe LR . Absolument !

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État*et nous devons maintenant agir avec efficacité.

Il faut reconnaître l'ensemble des troubles associés à l'autisme, arrêter d'assigner les personnes autistes à une représentation, une identité qui n'est pas la leur. La société doit apprendre à accueillir et valoriser leurs talents, et ce dès le plus jeune âge car, vous avez raison, tout commence par l'école.

Vous avez parfaitement posé la problématique, madame la députée : diversité des situations, lenteur des réponses, rupture de parcours. Tels sont les enjeux de ce quatrième plan, qui fera également toute sa place à l'emploi des adultes souffrant d'autisme. Les solutions seront construites à partir des territoires, en associant les collectivités territoriales, notamment les départements, chefs de file des politiques sociales, ainsi que les professionnels de santé, les chercheurs et, surtout, les familles et les personnes avec autisme. La nouveauté réelle de cette concertation sera de faire remonter les bonnes pratiques dans les six mois qui viennent pour aboutir à un plan d'action opérationnel au début de l'année 2018.

Votre soutien à tous est important pour la mise en œuvre de cet engagement parce qu'une société qui prend soin des plus vulnérables se grandit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Aurore Bergé](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 28

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juillet 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 juillet 2017](#)